



STAGE D'INITIATION

1. OBJECTIF :

Former les stagiaires à l'intervention en milieu hyperbare avec la procédure de plongée en scaphandre autonome à l'air jusqu'à 40 mètres pour l'accès aux stages d'aptitude à l'hyperbarie Classe I et II Mention A ou Classe I Mention B.

2. CONDITIONS D'ACCES :

- Etre âgé de plus de 18 ans et de moins de 40 ans,
- Aptitude médicale à l'hyperbarie.

Niveau Théorique

- Connaissances élémentaires du niveau du CAP.

Niveau pratique

- Natation

- 1000 m en 30 minutes,

Equipement : Néoprène, masque, tuba, palmes, ceinture de lest.

- Apnée

- Trois fois 20 secondes sans déplacement avec intervalle de 10 secondes entre chaque apnée, une apnée en immersion à 7 mètres.
- Respiration pendant une minute sur tuba, sans masque, le visage au contact de l'eau et avec déplacement.

Equipement : Néoprène, masque, tuba, palmes, ceinture de lest.

NOTA : Tout exercice non réussi en deux essais est éliminatoire.

Les candidats détenteurs du Brevet Fédéral de plongée sportive « capacitaire Niveau III » peuvent en suivant la dernière semaine du stage d'initiation remplir les conditions d'accès aux stages d'aptitude à l'hyperbarie.

3. PROGRAMME : Durée : 3 semaines

Mise en condition physique

- Natation tous les matins.

Equipement : Néoprène, masque, tuba, palmes, ceinture de lest.

Cours théoriques

- Physiologie,
- Physique,
- Tables de plongée et procédures de décompression,
- Matériels et équipements,
- Sécurité et procédures d'urgence.

Séances pratiques

- Interventions avec progression jusqu'à 40 mètres de profondeur suivant des exercices développant l'aquaticité et la sécurité en scaphandre autonome.
- Contrôle des connaissances théoriques effectué en fin de chaque semaine et examen de fin de stage.

NOTA : Décision établie par la Commission d'Examen.

4. DOCUMENTS DELIVRES

- Manuel de stage,
- Attestation de formation.